

Procès-Verbal

de la séance du Conseil Municipal du 19 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le mercredi quinze mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 mai s'est réuni à la mairie d'Isles sur Suipe, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guy RIFFE, maire.

Etaient présent(e)s : Monsieur AUBIAT Benjamin, Monsieur AUGUSTE Daniel, Monsieur CHATRIOT Hervé, Monsieur CORDELIER Sylvain, Monsieur DAUPHINOT Laurent, Madame HAULIN Aurore, Monsieur HIRZEL William, Madame LEPART Isabelle Madame RAMOS Sonia, Monsieur RIFFE Guy, Madame VINCENT Céline.

Etaient absents excusés : Monsieur LECOMTE Sébastien, Madame TRIBUT Cindie

Secrétaire : Madame HAULIN Aurore.

Le compte-rendu et les délibérations du Conseil Municipal du mercredi 15 mai- 2024 sont lus et approuvés à l'unanimité par les membres présents.

N° 738 – 19 juin 2024
URBANISME

1- Déclarations préalables

1-1 : 23 rue du Lt Fernand Guillaume

Pose d'une pergola

1-2 : 38 rue de la Hayette

Pose des panneaux solaires

1-3 : 86 route de Reims

Construction d'un mur de clôture et pose d'un portail

N°739 – 19 juin 2024
COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS
CUGR

1/ Nous avons pu lire dans le journal l'Union du 19 juin 2024, que le projet de ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Bazancourt-Boult-Pomacle, avait été rejeté par les conseils municipaux de Pomacle (3 pour, 8 contre) et de Boult sur Suipe (6 pour, 13 contre). Le projet ne devrait donc pas se poursuivre.

2/ La zone du Val des Bois continue à attirer des porteurs de projets.

Au 18 mars dernier, ils restaient 7 lots sans manifestation à intérêt. En conséquence, compte tenu des délais toujours longs pour réaliser des projets par les services de la CUGR la conférence de territoire de la Vallée de la Suipe, lors de sa réunion du lundi 17 juin 2024, a décidé de demander le lancement de l'étude d'agrandissement en utilisant la parcelle que la Communauté de Commune de la Vallée de la Suipe avait acquise et donc transféré à la CUGR.

N°740– 19 juin 2024

CONVENTION AVEC LA POSTE

Notre convention de partenariat arrive à échéance le 31 août 2024. Nous pouvons signer une nouvelle convention pour une durée comprise entre 1 et 9 ans.

Après échange, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de renouveler la convention pour une durée de 6 ans.

Une délibération est prise (2024-05-1).

N°741 – 19 juin 2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Conseil Municipal d'Isles sur Suipe :

1/ Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer

2/ Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures.

3/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

4/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

5/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DECLARE, à l'unanimité des membres présents, que le compte de gestion de la commune d'Isles sur Suipe, dressé pour l'exercice 2023 par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Une délibération est prise (2024-5-02).

N°742 – 19 juin 2024
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et laisse la présidence à Monsieur AUGUSTE Daniel.

Le Conseil Municipal, réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur AUGUSTE Daniel, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2023 dressé par Guy RIFFÉ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice 2023 à l'unanimité des membres présents, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultat propre à 2023	399 651,00	476 853,84	77 202,84
Solde 2022 reporté		112 399,76	112 399,76
Résultat global	399 651,00	589 253,60	189 602,60
INVESTISSEMENT			
Résultat propre à 2023	260 859,32	348 652,89	+ 87 793,57
Solde 2022 reporté	0	22 774,34	+ 22 774,34
Reste à réaliser	160 000,00		-160 000,00
Résultat global	420 859,32	371 427,23	-49 432,09
Résultat global budget 2023	820 510,32	960 680,83	140 170,51

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le compte administratif 2023. Une délibération est prise (2024-05-3).

N°743 – 19 juin 2024
AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal, ayant approuvé le compte administratif 2023, qui présente un excédent de fonctionnement de 189 602,60 euros

Constatant que la section d'investissement présente un déficit de 49 432,09 euros, après prise en compte des restes à réaliser de 160 000 euros,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents

1/ affecter au compte 1068, pour financement de la section d'investissement, la somme de 49 432,09 euros.

2/ affecter à l'excédent reporté, compte 002 de la section de fonctionnement, la somme de 140 170,51 euros.

Une délibération est prise (2024-05-4)

N°744 – 19 juin 2024

INTEGRATION AU DOMAINE PUBLIC DES PARCELLES SECTION C N°1606 ET 1608

Les parcelles C 1606 et 1608 permettent un élargissement de la ruelle Olivier.
A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de les intégrer au domaine public.
Une délibération est prise (2024-05-5).

N°745 - -19 juin 2024 TEMPS DE TRAVAIL DES SALARIES

Un accord avait été signé avec les salariés en décembre 2001 fixant à 1 600 heures le temps de travail annuel. A ceci s'ajoute le journée solidarité de 7 heures soit 1 607 heures.

N°746 – 19 juin 2024 ELECTIONS LEGISLATIVES

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 30 juin et 7 juillet 2024 de 8 heures 00 à 18 heures 00. Le bureau est constitué de 3 personnes assurant une présence de 2 heures.

N°747 – 19 juin 2024 INFORMATIONS

Le prochain Conseil Municipal se tiendra le mercredi 11 septembre 2024 à 20h30, sauf si besoin en fonction de l'actualité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h27.